

31 janvier 2018

AVIS
**du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-
Barthélemy**
sur les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour
du Conseil territorial du 2 février 2018

Saisi le 19 janvier 2018 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 2 février, et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy a émis l'avis suivant :

Point n°1 de l'Ordre du Jour du Conseil Territorial : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018

Le CESCE de Saint-Barthélemy tient ici à féliciter le Président MAGRAS pour sa clairvoyance et son action prudente que révèle ce Débat d'Orientation Budgétaire.

En ce qui concerne les travaux en cours votés au budget 2017, le CESCE souhaite saluer la prise en compte de l'expérience Irma, puisque la construction du bâtiment administratif de Lorient ainsi que le parking souterrain à Gustavia seront aménagés en abri sûrs ou en abri de secours.

Le CESCE se félicite également du projet de construction d'une salle de spectacle au-dessus du parking souterrain prévu à Gustavia qui va dans le sens des préconisations émises dans son rapport sur l'offre culturelle à Saint-Barthélemy rédigé en 2014.

En outre, le CESCE a relevé avec satisfaction la construction de logements pour le personnel de la Collectivité mais aussi pour le personnel enseignant ou hospitalier.

Sur le volet « transition énergétique », le CESCE regrette, toutefois, que la programmation des investissements de la Collectivité ne tienne pas compte de cet aspect. Ainsi, le CESCE aurait souhaité qu'une étude sur la mise en place d'un plan de transition énergétique soit inscrite au budget. De même, les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics devraient, lorsque cela est rendu possible, répondre à des préoccupations de performance énergétique et environnementale.

En marge de la question purement budgétaire, le CESCE souhaite saisir l'opportunité de cet avis pour partager d'autres réflexions qui s'inscrivent plus dans un programme de politique générale.

En effet, et en premier lieu, si les éléments nationaux en termes de situation économique et sociale ont un intérêt particulier, le CESCE rappelle que ceux de l'île rivalisent de particularismes, à commencer par sa structure économique qui s'articule autour de 3 pôles que sont la construction, l'immobilier et le tourisme. Le CESCE a

d'ailleurs lancé une étude sur la structure économique de l'île afin d'en connaître les tenants exacts, pour ainsi mettre en relief les influences intersectorielles et proposer des solutions d'évolution afin de privilégier le tourisme haut de gamme tout en pérennisant l'équilibre budgétaire.

En second lieu, en vue de mieux se projeter dans l'avenir, en particulier par rapport aux catastrophes naturelles et compte tenu de notre isolement, le CESCE tient à souligner que le cataclysme que nous avons subi en septembre 2017 doit servir de nouvelle base de réflexion pour le futur. Ce qui est arrivé peut à tout le moins se reproduire. Ainsi, il paraît opportun, selon le CESCE, d'imaginer le futur économique de l'île dans un contexte où les risques climatiques n'iront qu'en s'accroissant en termes de puissance et donc, de se poser quelques questions clefs, à savoir :

- le risque sanitaire est-il correctement appréhendé ici-même ? (rôle de l'Etat)

Si les cyclones posent essentiellement le problème de la submersion, il existe un autre risque latent et beaucoup plus dévastateur que serait celui d'un séisme. Cela pose à nouveau en premier lieu la question de l'organisation sanitaire et des moyens déployés par l'Etat pour appréhender ce risque.

- quels types de normes de construction doivent elles être préférées voire exigées afin de prévenir au mieux les risques liés aux sinistres ?

Face aux risques naturels auxquels Saint-Barthélemy est exposée, le CESCE estime qu'il est aussi de notre devoir, d'imposer de nouvelles règles de construction et de mettre en garde sur celles qui sont actuellement à "risque", et elles sont nombreuses : Il vaut mieux prévenir que guérir. Une telle action est tout aussi nécessaire que valable, en particulier si l'on souhaite que Saint-Barthélemy puisse se rétablir au plus vite en cas de coup dur. Cela serait également une excellente publicité pour notre île puisque cela prouverait sa prise de conscience des risques possibles et son implication à les appréhender en vue de protéger ses concitoyens et ses touristes.

- ne faudrait il-pas réfléchir à des investissements communs avec Saint-Martin pour mieux assurer la desserte aérienne vers notre île et de fait, moins dépendre de Sint-Maarten ?

Sur ce point, le CESCE souhaite rappeler que Saint-Martin est une RUP éligible aux fonds FEDER dont Saint-Barthélemy pourrait - pour partie - bénéficier en cas de projet commun. Il y a peut être là un sujet à creuser, d'autant que l'aéroport de Juliana n'aura pas une autre chance de bénéficier des fonds FEDER comme ce fut le cas initialement lors de sa construction. Ainsi, outre la lenteur de sa reconstruction dont nous souffrons, les tarifs aéroportuaires devraient en toute logique nettement augmenter.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 9

Nombre de votes positifs : 9

Nombre de votes négatifs : 0

Nombre d'abstentions : 0

Cet avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés.